

VILLE DE ROYAN

DU CONSEIL MUNICIPAL

67038

REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

OBJET :

**Création d'une maison
de jeunes**

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Étaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET, GACHET.

M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS.

Représenté : M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 décembre 1961 avait voté le principe de création d'une maison de jeunes, sur le terrain de l'actuel abattoir qui était appelé à disparaître.

Depuis cette époque, les commissions scolaire et jeunesse et sports réunies le 3 juin 1966, les commissions plénières des 17 juin et 28 octobre 1966, ont été amenées à proposer la transformation de l'ancien centre médico-social de la rue de l'Electricité, en maison de jeunes, la dépense envisagée étant inscrite au programme des investissements de 1968.

Les commissions scolaire - jeunesse et sports - culturelle et action et promotion sociales réunies le 10 avril 1967, ont examiné les observations et remarques formulées par le Chef du Service Départemental Jeunesse et Sports, dans sa lettre à M. le Maire du 22 mars 1967, sur le projet présenté.

Les locaux du centre médico-social devant être libérés d'ici 1 mois, il convient dès maintenant d'étudier sous quelle forme pourrait être créé un centre de jeunes à ROYAN : foyer social, culturel, maison de culture ou maison de jeunes proprement dite.

Les membres des commissions précitées ont estimé que ce centre devrait tout d'abord remplir une fonction d'animation globale de la jeunesse actuellement inorganisée, sous la responsabilité de l'association qui sera créée à cet effet.

Les membres des groupements existants pourront être membres de droit du conseil d'administration de l'association ; le centre étant, en effet, l'élément coordinateur des activités des jeunes, dont celles de "ROYAN-VACANCES-JEUNESSE" organisation fonctionnant en saison et créée par décision du Conseil Municipal du 28 février 1966.

Cependant, il ne serait pas opportun de réserver des possibilités d'hébergement aux cadres de cette dernière association, les surfaces disponibles dans l'ancien centre médico-social étant le strict minimum pour aménager un centre de jeunes fonctionnant normalement.

En conclusion, les commissions municipales précitées proposent à l'assemblée municipale, l'aménagement d'une maison de jeunes de type V (ville de 20.000 habitants) dans les locaux de l'ancien centre médico-social, qui semblent assez bien adaptés et pourraient être aménagés à moindre frais, en attendant qu'une maison de jeunes définitive puisse être construite,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre du 22 mars 1967 du Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports,

Vu les avis donnés par les commissions scolaire, jeunesse et sports, culturelle et action ^{et} promotion sociales, réunies le 10 avril 1967,

Considérant tout l'intérêt qu'il y a à coordonner les activités des jeunes tant dans le domaine culturel que sportif et éducatif,

DECIDE :

- de voter le principe de création d'une maison de jeunes, à titre d'essai dans le bâtiment appartenant à la ville, précédemment occupé par le centre médico-social, en assurant les transformations minima indispensables des locaux existants.

- de charger les commissions scolaire, jeunesse et sports, culturelle et action et promotion sociales de poursuivre l'étude du projet, en liaison avec les services départementaux de la Jeunesse et des Sports.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM; les Membres présents.



VU
ROCHEFORT-s/-MER, le **11 MAI 1967**
Le Sous-Préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text "Le Sous-Préfet".



Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Adjoint Délégué,

A handwritten signature in purple ink, written over the text "Adjoint Délégué".